

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2398

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2398 Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de conduite d'égout sanitaire, de réseau d'égout pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 3 septembre 2020;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 29 octobre 2020.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 4 novembre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate